

PROJET DE LOI

adopté

le 5 avril 1989

N° 52
S É N A T

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant l'approbation d'une convention d'assistance administrative mutuelle en matière douanière entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Finlande.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 98 et 233 (1988-1989).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de la convention d'assistance administrative mutuelle en matière douanière entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Finlande, signée à Helsinki le 5 mai 1988 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 98 (1988-1989), Sénat.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 5 avril 1989.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.